

FORMATION Initiale CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES – SSIAP 3

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTER entreprise



Répondre aux obligations légales du règlement de sécurité.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées Etablissement Recevant du Public et un Immeuble de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable de manager le ou les service(s) de sécurité.
- Être capable de conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- Être capable de porter assistance aux personnes lors de situations d'urgence.
- Être capable d'assurer et de gérer le suivi obligatoire de contrôle et d'entretien au travers de la tenue des registres et des divers documents administratifs.

PUBLIC :

La formation SSIAP 3 s'adresse aux titulaires du SSIAP 2 ou d'un diplôme de niveau 4 souhaitant devenir chef des services de sécurité incendie des ERP ou IGH.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES :

Une formation de maintien des connaissances de 21h00 tous les 36 mois est ensuite nécessaire.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Être titulaire du diplôme SSIAP 2 ou équivalent et avoir exercé cet emploi pendant 3 ans ou être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum
Être titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST/PSE valide

DURÉE :

216 heures + environ 3h30 d'examen

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 4 stagiaires
Effectif maximum : 12 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation
Diplôme SSIAP 3 en cas de réussite à l'examen

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'arrêté du 25 juin 1980
L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



INTERVENANTS

Formateurs titulaires du SSIAP2 ou du SSIAP3.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Mises en situation des stagiaires (scénarios, exploitation du SSI, exercices sur feu réel...)

PROGRAMME :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

PARTIE THÉORIQUE :

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

Sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction
- Etudes de plans
- Outils d'analyse

La réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

Correspondant des commissions de sécurité

- Les commissions de sécurité

Le management de l'équipe sécurité

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

Le budget du service sécurité

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

EVALUATION :

Validation par un examen de 3 épreuves avec présence d'un jury. Questionnaire à Choix M
Élaboration d'une notice technique de sécurité. Présentation d'un thème tiré au sort.

PARTIE PRATIQUE :

Mises en situation d'intervention

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'extincteurs adaptés au risque et d'un R.I.A
Gestion d'une alarme

Dispositions constructives et techniques et études de plans

Exercice de détermination des obligations en matière d'implantation, de construction et de calcul de dégagements.
Exercices de lecture de plans, de descriptions du projet et recherches d'anomalies

Outils d'analyse

Exercice de détermination des contraintes réglementaires
Rédaction de notice de sécurité d'un projet d'aménagement ou de réaménagement d'un établissement
Intégration de l'accessibilité des personnes handicapées lors de réhabilitation de bâtiment

Classement des bâtiments et dispositions constructives et techniques

Exercices de classement d'ERP et d'IGH, la recherche de nomenclature, calcul de l'effectif
Exercice de détermination des obligations en matière d'implantation, de construction et de calcul de dégagements

Gestion des risques

Étude de cas pratique d'analyse des risques, analyse critique des documents existants, élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention.

